Nations Unies S/2000/899

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie

D'ordre de mon gouvernement, et pour faire suite à l'exposé que l'Envoyé spécial du Gouvernement indonésien, M. Susilo Bambang Yudhoyono, a fait devant les membres du Conseil de sécurité le 19 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que l'Envoyé spécial avait souligné qu'il était urgent de trouver une solution globale aux problèmes que pose la situation au Nusa Tenggara oriental (Timor occidental), et qu'il fallait, pour ce faire, agir sur quatre fronts : a) mener une enquête sur l'incident survenu le 6 septembre 2000 à Atambua et traduire les coupables en justice; b) désarmer les milices; c) apporter une solution durable à la question des Est-Timorais réfugiés au Nusa Tenggara oriental; et d) promouvoir la réconciliation entre les Est-Timorais de toutes tendances politiques.

En ce qui concerne le désarmement des milices, les efforts du Gouvernement indonésien ont débouché sur la remise volontaire d'armes par les miliciens, outre les 817 armes à feu, 19 926 pièces de munition et 66 grenades déjà saisies. Le Vice-Président de l'Indonésie, le Ministre chargé de la coordination des affaires politiques et sociales et des questions de sécurité, le Ministre de la justice, le Commandant des forces armées, le Directeur des organisations internationales du Département des affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires indonésiens, ainsi que neuf membres de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) – six conseillers militaires et trois spécialistes des affaires politiques – ont assisté, le 24 septembre 2000, à une opération de désarmement volontaire, au cours de laquelle 888 armes de fabrication artisanale, 34 armes standard, 4 grenades et un millier de cartouches ont été saisis.

Sur le plan humanitaire, mon gouvernement continuera d'assumer ses responsabilités et d'apporter aide et assistance aux réfugiés du Timor oriental dans le besoin. À l'occasion de l'événement susmentionné, le Vice-Président a fait don de riz, témoignant ainsi de l'intérêt que porte l'Indonésie au sort des réfugiés.

Compte tenu de la situation sur le terrain et de la complexité du processus, le Gouvernement indonésien a décidé de repousser la date limite de remise volontaire des armes par les miliciens du 25 au 27 septembre 2000, afin que le transfert des armes soit complet et que l'opération se déroule dans l'ordre et dans le calme.

00-65784 (F) 250900 250900

Au-delà de cette date, de strictes mesures coercitives seront prises à l'encontre de tous ceux qui seront trouvés en possession d'armes illicites.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Makarim **Wibisono**